



Arles, vendredi 22 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01975

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Défaut de signalisation ou balisage (des travaux liés au chantier des berges de l'Arnel)**CHANTIER DE REFECTION DES BERGES DE L'ARNEL
AVEC ENGINs FLOTTANTS AU TRAVAIL****Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du **25/03/2024 à 08:00** au **29/03/2024 à 18:00** - avec pour **périodicité : en journée**
 - o **Canal du Rhône à Sète**
entre les pk 47.650 et pk 49.800

Commentaire :

Dans l'attente de la mise en place de la signalisation finalisée propre au chantier, les usagers de la voie d'eau observeront une extrême vigilance dès l'approche du secteur des travaux et tout au long de son franchissement. La présente mesure temporaire est prise en supplément de celles portées sur l'avis à batellerie, attaché à la même période, et propre au chantier de réfection des berges de l'Arnel (N°FR/2024/01976).

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES
Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

30/03/2024

Par délégation

Joseph VIOLLIN